
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

21 OCTOBRE 2020

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 13 JUILLET 2016 RELATIF AUX ÉTUDES DE SCIENCES
VÉTÉRINAIRES(1)

—

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

—

(1) Voir Doc. n°129 (2020-2021) n°1

Article premier

A l'article 12 du décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires, les mots « Le présent décret produit ses effets jusqu'à l'année académique 2019-2020 incluse. » sont remplacés

par les mots « Le présent décret produit ses effets jusqu'à l'année académique 2020-2021 incluse. ».

Art. 2

Le présent décret produit ses effets le 1er juillet 2020.